

Votre régime d'assurance collective

Sommaire des garanties

Groupe : 27029 – FYi Eyecare Services & Products Inc.

Catégorie : 1

Cadres

Avis

Ce guide donne un aperçu du régime d'assurance collective offert par iA Groupe financier. En cas de divergence entre ce guide et les documents officiels du régime, ces derniers ont préséance.

Service à la clientèle – assurance collective



1 877 422-6487

Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (heure de l'Est)



assurancecollective@ia.ca

Vos protections de base du régime

Description	
Assurance vie	<p>Pour vous :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 1x votre salaire annuel<ul style="list-style-type: none">○ Maximum de 500 000 \$✓ Montant réduit de 50 % à 65 ans✓ La couverture prend fin au premier des événements suivants : à votre 70e anniversaire de naissance ou à la date de votre retraite <p>Pour vos personnes à charge :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Conjoint : 5 000 \$✓ La couverture prend fin au premier des événements suivants : à votre 70e anniversaire de naissance ou à la date de votre retraite✓ Enfants : 2 500 \$/enfant✓ La couverture prend fin lorsque votre enfant perd son statut d'enfant à charge
Assurance décès et mutilation accidentels (DMA)	<p>Pour vous :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 1x votre salaire annuel<ul style="list-style-type: none">○ Maximum de 500 000 \$✓ Montant réduit de 50 % à 65 ans✓ La couverture prend fin au premier des événements suivants : à votre 70e anniversaire de naissance ou à la date de votre retraite
Assurance salaire de courte durée	<ul style="list-style-type: none">✓ 66.67 % de votre revenu hebdomadaire<ul style="list-style-type: none">○ Maximum de 1 500 \$ par semaine✓ Montant non imposable✓ Payable le 1^{er} jour en cas d'accident ou de blessure et après le 8^e jour en cas de maladie✓ Payable durant 16 semaines✓ La couverture prend fin au premier des événements suivants : à votre 65e anniversaire de naissance ou à la date de votre retraite
Assurance salaire de longue durée	<ul style="list-style-type: none">✓ 66.7 % de la première tranche de 6 000 \$ de votre revenu mensuel, plus 50 % de l'excédent<ul style="list-style-type: none">○ Maximum de 8 000 \$ par mois✓ Montant non imposable✓ Payable après 112 jours✓ Deux premières années : l'évaluation de l'invalidité est fondée sur votre capacité d'exercer votre propre profession✓ Après deux ans : l'évaluation de l'invalidité est fondée sur votre capacité d'exercer toute profession✓ La couverture prend fin au premier des événements suivants : à votre 65e anniversaire de naissance ou à la date de votre retraite

Vos protections santé et dentaire

	Cadres
Santé	
Médicaments d'ordonnance	✓
Remboursement basé sur le coût du médicament générique le moins coûteux	100 %
Frais médicaux	✓
Remboursement	100 %
Frais paramédicaux	✓
Remboursement	80 %
<ul style="list-style-type: none"> — Spécialistes paramédicaux : <ul style="list-style-type: none"> ▪ acupuncteur, chiropraticien, diététiste, massothérapeute, naturopathe, ostéopathe, physiothérapeute, thérapeute du sport, podiatre, psychologue/conseiller thérapeute, psychothérapeute, travailleur social et orthophoniste 	700 \$ par année civile pour l'ensemble des spécialistes
Hospitalisation en chambre privée	✓
Remboursement	100 %
Soins d'urgence hors province	✓
Remboursement	100 %
Maximum pour les participants de moins de 70 ans : seuls les 60 premiers jours d'absence sont couverts - les jours additionnels ne sont pas couverts	5 000 000 \$ à vie
Maximum pour les participants de 70 ans et plus : seule une période maximale de 30 jours d'absence peut être couverte - si la période d'absence est plus longue, aucune journée n'est couverte	1 000 000 \$ à vie
Soins dentaires	
Soins préventifs	✓
Radiographies, services diagnostiques de base, nettoyage dentaire	
Remboursement	100 %
Examens de rappel	Aux 6 mois
Soins de base	✓
Restaurations, obturations, extractions, endodontie, services parodontaux, rebasage et regarnissage de prothèses, chirurgie buccale	
Remboursement	100 %
Maximum combiné pour les soins préventifs et de base	Illimité
Soins majeurs	✓
Prothèses dentaires, couronnes, ponts	
Remboursement	50 %
Maximum	2 000 \$ par année civile
Orthodontie – enfant de moins de 19 ans	✓
Remboursement	50 %
Maximum	1 500 \$ à vie
Crédits flexibles (CGS, CDP)	
	3 500 \$* par année civile

* Si vous avez adhéré au régime en cours d'année, vous n'aurez droit qu'à une portion de ce montant annuel, calculée en fonction du nombre de jours restant dans l'année en cours.

Note : aucune franchise ne s'applique aux protections santé ou dentaire.

Vous trouverez plus d'informations sur vos protections dans l'Espace client.

Fin de la couverture

- ✓ Les protections santé et dentaire prennent fin à la date de votre retraite.

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. exerce ses activités.

1 877 422-6487

ia.ca